

PAYSAGE ET VÉGÉTAL

au cœur de nos espaces de vie



4

DES
PROFESSIONNELS
À VOTRE SERVICE

5

PAYSAGE ET VÉGÉTAL
AU CŒUR
DE VOS PROJETS

7

DE LA DÉCISION
À L'ACTION

11

5 QUESTIONS À
JACQUES PÉLISSARD,
PRÉSIDENT DE L'AMF



Voilà maintenant deux années que j'accompagne Val'hor. Deux années que je rencontre ces artisans magnifiques. Deux années que j'apprends à connaître les métiers à l'œuvre, leur différence et leur complémentarité. Deux années que je découvre, émerveillé, l'étendue des savoirs rassemblés, souvent depuis des siècles. Deux années que grandit en moi cette conviction : ces gens sont utiles à la cité et ne sont pas reconnus comme ils devraient l'être. Dans la ville d'aujourd'hui, et plus encore dans celle de demain, le végétal doit trouver sa place et s'étendre. Car le végétal est gage d'harmonie mentale et sociale, il rappelle aux urbains agités et déracinés que nous sommes nos liens avec la nature et avec ses rythmes, avec le temps qu'il fait, avec le temps qui passe, avec les lenteurs nécessaires, avec le respect de la vie, sous toutes ses formes et qui sont, toutes, solidaires. Dans cette prise de conscience de l'importance du végétal, et dans son installation concrète dans l'espace, le rôle des élus est crucial. Car la ville, la « forme » de la ville comme disait mon maître en géographie, Julien Gracq, dépend d'eux pour une grande part. Je voyage beaucoup, dans le monde comme en France. Chaque ville a sa couleur et son assise, sa manière de trouver, plus ou moins bien, son équilibre entre toutes ses fonctions. Cette œuvre-là, impalpable et pourtant bien réelle, est largement celle des municipalités. Saluons ce renforcement du dialogue entre les élus et les artisans du végétal ! Saluons, né de ce dialogue, le formidable progrès des créations telles qu'on peut les admirer au palmarès des Victoires du Paysage ! Je vois dans ce nouvel état d'esprit et dans les réalisations qu'il engendre la meilleure des nouvelles, la nouvelle qu'il fait déjà bon vivre dans la plupart de nos villes, mais que des progrès sont encore possibles et qu'ils sont en cours.

Erik Orsenna, président du Cercle Cité Verte



Cité Verte est une démarche citoyenne, européenne, qui vise à faire de la cité, entendue comme lieu de vie, un espace de mieux-vivre, où le végétal, l'aménagement du paysage et la nature en ville assurent aux citoyens des bienfaits en termes de qualité de vie, de santé, de développement du lien social et de protection environnementale. De plus, ces bienfaits sont source de valeur économique, de bénéfices écologiques et patrimoniaux. Cité Verte répond à la demande sociétale d'un vivre-ensemble qui participe de choix culturels et s'inscrit dans une politique de civilisation contemporaine. En France, Cité Verte est portée par Val'hor. Présidé par Erik Orsenna, le Cercle Cité Verte est composé d'une dizaine de personnalités de la société civile et de professionnels issus d'organismes représentatifs. Après avoir recueilli les témoignages d'experts et d'élus, il a rédigé un manifeste et formulé des propositions auprès des décideurs, pour une prise en compte systématique du végétal dans nos espaces de vie.



Ensemble, pour une « cité verte » !

Le monde qui vient est celui des villes. Pour la première fois dans l'histoire, la moitié de la population mondiale vit dans des agglomérations qui se développent bien souvent aux dépens de la qualité de vie de leurs habitants. Ces vastes ensembles urbains sont pour nous source de nouveaux défis en termes de logement, de mobilité, de cadre de vie et de santé publique.

Ces défis imposent qu'une autre conception de la cité donne toute sa place au végétal et au paysage. Trop longtemps, le végétal n'a été qu'un élément esthétique. L'arbre appartient à celui qui le regarde et qui profite de ses bienfaits. Aujourd'hui, on redécouvre ses vertus millénaires. Essentiel sur le plan culturel et environnemental, le végétal est source de bien-être, de lien social, de santé. Et il participe à la mutation écologique de notre économie.

Toutes les enquêtes le montrent : la cité que les citoyens appellent de leurs vœux est une « Cité Verte ».

Ce n'est qu'au prix d'un effort collectif, en bouleversant nos comportements, que des espaces de vie paysagers donneront du mieux-vivre à nos concitoyens. Il s'agit de se mobiliser pour une noble cause, d'intérêt général, où les sphères privée et publique se confondent dans l'intérêt des citoyens.

Pour répondre à cette attente, les professionnels du Végétal et du Paysage se sont unis pour s'engager, au service des collectivités, dans la démarche européenne « Cité Verte ».

Paysagistes concepteurs, producteurs de plantes et entrepreneurs du paysage sont les premiers métiers de la « croissance verte ». Ils proposent des emplois qualifiés, attractifs, stables et non délocalisables qui concourent à la vitalité économique des territoires.

Mais rien ne se fera sans l'action de la puissance publique. Qui mieux que les élus locaux peut porter cette ambition citoyenne et partagée ?

À l'instar des collectivités primées au concours des Victoires du Paysage, dont les élus témoignent dans ces pages, les pouvoirs publics doivent faire appel à la compétence des professionnels de la filière.

Les maîtres d'ouvrage ont tout à gagner à impliquer les paysagistes concepteurs dans leurs projets d'aménagement pour inscrire le paysage au cœur de la réflexion architecturale et veiller à la prise en compte de la biodiversité végétale.

Les producteurs de plantes doivent être choisis à proximité, dans le cadre des circuits courts et dans le respect des biotopes des collectivités. En outre, il convient de donner une préférence aux végétaux produits dans le cadre d'exploitations qui bénéficient de la certification horticole environnementale française « Plante Bleue ». Enfin, les entreprises du paysage doivent être retenues selon des critères de responsabilité sociale et environnementale.

Ainsi, dans l'alliance des entreprises et des collectivités, par l'avènement d'une Cité Verte, nous trouverons les moyens de répondre aux défis contemporains des espaces urbains. C'est le seul moyen de garantir à chacun une meilleure qualité de vie en ville.

Dominique Douard, président de Val'hor



Il faut cultiver son jardin... durable : si nos concitoyens n'ont pas tous la possibilité d'acquérir des produits bio, ils ont tous plus ou moins conscience de la nécessité de pratiquer le développement durable dans leur environnement. En tout cas, ils sont vraiment demandeurs d'une cité qui soit verte. »

Denis Muzet, sociologue,
président de Médiascopie

DES PROFESSIONNELS

À VOTRE SERVICE

Interprofession du paysage et du végétal en France, Val'hor regroupe une chaîne d'acteurs indissociables, au service des projets paysagers publics ou privés : le paysagiste concepteur, maître d'œuvre du paysage ; le producteur, pépiniériste ou horticulteur, qui garantit la qualité et la diversité des productions végétales ; et l'entrepreneur, metteur en scène du paysage.

la filière en chiffres...

32 500 petites et moyennes entreprises.

117 000 actifs.

1 500 architectes paysagistes.

26 000 entreprises du paysage regroupant 85 000 actifs.

5 000 entreprises de production rassemblant plus de 30 000 professionnels.

30 % de nos clients issus du secteur public.

Auxquels s'ajoutent

80 000 professionnels au sein de la fonction publique territoriale.

Les métiers du paysage et du végétal

- > le paysagiste concepteur
- > le producteur
- > l'entrepreneur



10 bienfaits majeurs du végétal en ville*

- > Augmenter l'activité physique des plus fragiles (enfants, personnes âgées, malades)
- > Réguler et apaiser les relations entre les personnes
- > Favoriser l'usage des déplacements doux au quotidien par les citoyens
- > Augmenter l'attractivité et la qualité du cadre de vie
- > Répondre aux attentes de loisir, de détente et de nature des habitants
- > Donner plus de valeur au foncier et à l'immobilier
- > Diminuer l'état de stress et d'angoisse des citoyens
- > Éduquer à la biodiversité
- > Soutenir la cohésion sociale et la rencontre des habitants
- > Participer à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air

* Docteur Sandrine Manussét, sociologue de l'environnement. Les bienfaits du végétal en ville sur le bien-être et la santé humaine: étude réalisée pour Plants&Créé en 2010. Synthèse disponible auprès de Val'hor.

PAYSAGE ET VÉGÉTAL

AU CŒUR DE VOS PROJETS

Une route départementale, un quartier résidentiel, un jardin public, une station d'épuration, des pistes cyclables... Paysage et végétal sont partout. Longtemps cantonnés aux plantations d'arbres et de fleurs, souvent éléments d'agrément des projets immobiliers ou d'aménagement, ils sont aujourd'hui pour nos concitoyens, en ville comme à la campagne, synonymes de qualité de vie et de préservation de notre environnement. Leur utilité sociale, écologique et économique s'impose à nous.



Le Champ de la Rousse | Échirolles (38)

> Favoriser le vivre-ensemble

À Échirolles, paysage et végétal sont au cœur des politiques sociales et environnementales. La municipalité a tissé un réseau de promenades et d'espaces verts qui participe de la qualité de vie et de la bonne gestion des ressources. Avec plus de 5 000 plantations rassemblant près de 100 espèces différentes, le quartier du Champ de la Rousse est emblématique de cette préoccupation politique et citoyenne.

Domaine des Saules – Quartier Saint-Pierre | Sézanne (51)



> Harmoniser espaces urbain et agricole

En milieu rural, bien souvent, paysage et végétal sont insuffisamment pris en compte. Soucieuse de préserver la qualité de vie des habitants, Sézanne a pourtant mis les aménagements paysagers au rang de ses priorités. En 2008, la connexion entre deux quartiers pavillonnaires a permis d'intégrer ces zones d'habitation à la campagne environnante et de créer un nouvel espace d'agrément.



7 Français sur 10
choisissent leur lieu de vie
en fonction de la présence
d'espaces verts à proximité
de leur habitation.

Sources Enquête UNEP/IPSOS
« Le jardin, un bien social à partager », 2010.



Les Jardins suspendus | Le Havre (76)



> Valoriser un patrimoine historique

L'aménagement des Jardins suspendus s'inscrit dans une démarche de développement durable engagée depuis de nombreuses années. Il concilie tout à la fois la préservation de l'ancien fort militaire de Sainte-Adresse et sa mise en valeur écologique. Sur deux niveaux, ce parc urbain de 17 hectares se partage entre serres, expositions végétales et esplanades. Il met en scène une diversité d'espèces avec vue imprenable sur l'estuaire de la Seine.



RD 6202 bis | Conseil général des Alpes-Maritimes (06)



> Aménager un axe routier

L'aménagement paysager d'une route départementale est chose rare. Dans le cadre de l'opération nationale « Éco-vallée » de la plaine du Var, cette opération voulue par le conseil général des Alpes-Maritimes concilie protection du lit de la rivière, réduction des nuisances et valorisation de la diversité végétale méditerranéenne. À ce titre, elle est tout à la fois une performance technique et écologique.



**Les Victoires
du Paysage**

>>> Tous les projets présentés ont été primés dans le cadre des Victoires du Paysage. Créé en 2008, ce concours promeut et favorise l'intégration du végétal au cœur de nos espaces de vie. Les prix qu'il décerne sensibilisent maires, présidents d'intercommunalités, de conseils généraux ou régionaux, chefs d'entreprise et particuliers à la prise en compte du paysage et du végétal en amont de leurs projets d'aménagement ou de construction. Les Victoires du Paysage récompensent les maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, particuliers) qui font appel au triptyque des professionnels du paysage (paysagistes concepteurs, producteurs, entreprises du paysage) à l'occasion de créations originales ou d'aménagements d'un cadre de vie remarquables. Trois principes font l'originalité de ce concours : c'est une action collective des professionnels de la filière du paysage ; chaque site sélectionné sur dossier est ensuite visité ; ce sont les maîtres d'ouvrage qui sont récompensés. www.lesvictoiresdupaysage.com

DE LA DÉCISION À L'ACTION

Quelle que soit la nature ou l'échelle du projet, envisager puis réaliser un aménagement paysager implique de faire des choix qui concilient volonté politique, attentes des administrés et contraintes budgétaires et techniques. À ces impératifs s'ajoute le facteur temps : entre la prise de décision et la livraison effective, plusieurs mois peuvent s'écouler. D'où la nécessité de s'entourer de professionnels qui, à chaque étape du processus, sauront vous guider.

« Nous, élus, n'avons pas forcément une lecture du lien entre la ville et les espaces environnants. »



Philippe Bonnotte,
maire de Sézanne
(Marne)

Nous avons défini des critères de gestion différenciée pour ces espaces : le projet de gestion prend en compte les produits à utiliser, le rythme de tonte, la gestion de l'arrosage...

Par son analyse du tissu urbain et celle du lien avec l'espace agricole, le concepteur a mis en évidence l'intérêt d'une liaison.

Ce projet s'intègre dans une démarche globale de qualité de vie conduite par Sézanne.

Le fait que l'on vive en milieu rural ne signifie pas que l'activité urbaine n'a pas un impact sur l'environnement. Trop souvent, en matière de paysage, les collectivités ont tendance à inscrire les crédits d'investissement mais à ne pas prévoir ceux pour l'entretien. Pour beaucoup, il est difficile de concevoir que le paysage est un investissement comme un autre.



À Sézanne, commune de 5 600 habitants, tout l'enjeu était de concevoir un paysage nouveau dans la continuité des patrimoines urbain et agricole environnants. Les professionnels du paysage ont démontré l'intérêt d'une telle liaison, puis pensé une gestion quotidienne économe du paysage. L'investissement se révèle également payant en termes de lien social, de qualité de vie et de valorisation de la biodiversité.



LE TRIPTYQUE DU PAYSAGE

- > Paysagiste concepteur : Savart Paysage
- > Entrepreneur du Paysage : ISS Espaces Verts
- > Pépiniéristes : Pépinières Arcellus, Pépinières Soupe





Le végétal joue de multiples rôles dans l'aménagement de nos villes.



Renzo Sulli,
maire d'Échirolles
(Isère)

Le Champ de la Rousse devait constituer un poumon vert complémentaire des autres espaces publics et mettre en œuvre les principes de développement durable conformes aux engagements de la collectivité.

Nous avons souhaité engager un travail transversal en amont, impliquant de l'urbaniste jusqu'aux jardiniers. Il nous a fallu prendre le temps pour définir une approche globale et intégrée.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a su apporter des réponses concrètes à notre démarche de développement

durable et faire preuve d'originalité dans les aménagements : jeux d'éveil, choix des essences végétales pour composer le jardin des saveurs et le jardin des senteurs...

Le Champ de la Rousse est pour la ville une première expérience d'aménagement durable d'un espace public. Au-delà des aspects techniques, ce projet a permis d'insuffler de nouvelles méthodes de travail plus transversales entre les différents services municipaux. Mais aussi d'impulser une initiative citoyenne de développement durable.



À Échirolles, la municipalité a dressé un cahier des charges particulièrement exigeant pour l'aménagement du quartier du Champ de la Rousse, inscrit dans une double dynamique de rénovation urbaine et de développement durable pour la ville. Le résultat est emblématique de l'adéquation entre les attentes citoyennes, la volonté politique, une exigence d'une haute qualité environnementale et l'ingéniosité des professionnels du paysage.

LE TRIPTYQUE DU PAYSAGE

- > Paysagiste concepteur : Atelier Verdance
- > Entrepreneur du Paysage : Sports et Paysages
- > Pépiniéristes : Pépinières Alisma, Pépinières Cholat, Pépinières du Chuzeau



La filière paysage et végétal est l'un des moteurs de la « croissance verte ». Sur 10 emplois créés, 8 sont des CDI, 9 sont à temps plein. Des emplois en milieu rural et urbain, « jeunes » (une moyenne d'âge de 34 ans), qui ne sont pas délocalisables.

Plus de 15000 emplois en solde net ont été créés en dix ans. Mais les besoins sont toujours aussi importants. Pour renforcer son excellence, transmettre des savoir-faire inestimables et répondre à la demande, la filière s'est engagée aux côtés des pouvoirs publics dans une dynamique de formation initiale et continue. À travers Val'hor, elle agit par ailleurs pour la formation des jeunes. En 2009, le site tonavenirenvert.com a été lancé afin de présenter l'ensemble des métiers et formations de la filière, et d'y attirer les jeunes. www.tonavenirenvert.com



Près de **1 Français sur 3** estime que les budgets consacrés par les élus aux espaces verts sont insuffisants.

Sources Enquête UNEP/IPSOS « Le jardin, un bien social à partager », 2010.



Les professionnels du paysage exploitent l'espace de manière économe pour retracer l'histoire et l'identité du territoire.



Eric Ciotti,
président du conseil général
des Alpes-Maritimes

Il s'agissait de faire de la route un jardin et de lui donner une lisibilité paysagère préfigurant l'opération d'intérêt national « Éco vallée » de la plaine du Var. La RD 6202 bis est un élément constitutif du paysage et renoue avec l'identité paysagère originelle, en rupture avec la logique de banalisation des équipements structurants. Une telle richesse de composition ne pouvait résulter que de grands professionnels du paysage.

Le travail novateur de conception du maître d'œuvre a permis de réussir une parfaite intégration dans l'environnement : cette route s'impose comme une réalisation à valeur écologique, esthétique et culturelle. Il a su répondre au cahier des charges du maître d'ouvrage et même aller au-delà en proposant une dimension écologique novatrice.

La route devient dès lors un lieu de perception et de communication qui crée le lien avec le paysage.



Comment une route, située dans un espace naturel sensible aux portes de Nice, peut-elle devenir un « jardin » ?

En un temps record, les professionnels du paysage ont répondu. Vent, soleil, nuisances sonores, aridité ont donné lieu à d'ingénieux traitements qui sont autant de performances écologiques et techniques et renforcent au passage l'identité méditerranéenne du lieu.



LE TRIPTYQUE DU PAYSAGE

- > Paysagiste concepteur : Agence Alain Faragou
- > Entrepreneurs du Paysage : Millet Paysage Environnement, en groupement avec Damiani Frères, Azur Paysage, Delattre Arrolight Services
- > Pépiniéristes : Pépinières Jean Rey, Pépinières Soupe



Construit en partenariat avec des établissements de recherche, les services des espaces verts des collectivités et les entreprises de l'horticulture et du paysage, Plante&Cité réunit un centre technique et le conseil national traitant

des problématiques liées aux espaces verts dans la perspective du développement durable. Plante&Cité développe la recherche, met en œuvre des expérimentations appliquées et déploie une expertise pour apporter des réponses nouvelles et innovantes en matière d'aménagement et de gestion des espaces verts. Labellisé « projet » du pôle de compétitivité du « Végétal spécialisé Anjou-Loire » Végépolys, l'organisme est aussi reconnu par les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Écologie ainsi que par Val'hor. Créée en 2006, l'association Plante&Cité bénéficie du parrainage de l'Association des maires de France (AMF).

www.plante-et-cite.fr

Le paysagiste a une vision à long terme de l'espace et du rôle que joue le végétal.



Édouard Philippe,
maire du Havre
(Seine-Maritime)

Nous voulions inviter les visiteurs à rêver en proposant un espace où les sens, autant que l'esprit, seraient sollicités. Les paysages devaient être porteurs de représentations d'espaces lointains et s'insérer naturellement dans le site pour en magnifier la grandeur.

En maniant le végétal et le site avec intelligence, le paysagiste a su prendre les décisions qui s'imposaient, en collaboration avec le botaniste, pour choisir des plantes symboliques ou rares, adaptées au lieu.

Les jardins se sont révélés un formidable terrain d'expérimentations en matière de développement durable : arrosage mesuré, choix des paillages, récupération des eaux de pluie, rationalité des espaces de vie, économies d'énergie...

L'objectif est atteint : redécouvrir un patrimoine commun largement méconnu. Avec près de 100 000 visiteurs par an, le succès ne se dément pas.



L'aménagement des Jardins suspendus au Havre permet de révéler au plus grand nombre la richesse d'un patrimoine méconnu. Si la nécessité de préserver en l'état la forteresse a d'abord été identifiée comme obstacle, elle s'est vite avérée être un catalyseur d'idées et a forgé la base du parti pris paysager, en lien avec l'histoire de la ville. Depuis, Le Havre tire du site tous les bénéfices en termes touristiques et de qualité de vie.

LE TRIPTYQUE DU PAYSAGE

- > Paysagiste concepteur : Cabinet Samuel Craquelin
- > Entrepreneurs du Paysage : ISS Espaces Verts - Agence Val de Reuil
- > Pépiniériste : Pépinières Créa Paysage



7 Français sur 10
estiment qu'il n'y a pas
assez de végétal en ville.

Sources Enquête UNEP/IPSOS
« Les espaces verts de demain, usages
et attentes des Français », 2008.

5 QUESTIONS À...



Jacques Pélissard,
président de l'Association
des maires de France



Faire appel à des paysagistes apporte une plus-value dans la conception des espaces urbains.

Quels sont les sujets de réflexion de l'AMF en matière de paysage et de végétal ?

L'AMF participe à de nombreux travaux visant à favoriser l'insertion paysagère des bâtiments et, de manière plus générale, le renforcement des liens entre les villes et la nature. La ville n'est pas un espace interrompant la nature : elle s'y intègre et est interconnectée avec elle.

Les maires et leurs collaborateurs sont-ils assez informés des bienfaits socio-économiques et environnementaux du végétal ?

Des progrès ont été accomplis. La Charte des maires pour l'environnement élaborée par l'AMF en 2007, le Grenelle de l'environnement, l'Année de la biodiversité, mais aussi les initiatives des professionnels du paysage, contribuent à une prise de conscience généralisée des enjeux

de préservation de notre environnement et de l'importance des services rendus par la nature.

Comment les appels d'offres prennent-ils en compte l'intégration du végétal dès la conception du projet ?

Lors de la rédaction du cahier des charges, cette volonté peut être prise en compte. Lors du lancement de la procédure, une définition de critères précis de choix des offres permet de stimuler la concurrence entre les entreprises. Elles ont connaissance des exigences, notamment en termes de performances et de protection de l'environnement.

Quels avantages ont les communes à faire appel à des professionnels du paysage et du végétal ?

Même si cela dépend de la nature du projet et des moyens dont dispose la collectivité, faire appel à des paysagistes apporte une plus-value dans

la conception des espaces urbains : une vision intégrée – à la fois environnementale et durable – de la conception des espaces, en lien avec la conception des VRD (voirie et réseaux divers).

Comment inciter les maires à faire appel aux professionnels plus systématiquement ?

Si bien souvent le paysagiste est intégré dans les équipes de conception, les maires peuvent méconnaître l'étendue du métier et des compétences, ainsi que ses qualifications. Il serait intéressant de sensibiliser les maires à cette dimension professionnelle en travaillant sur la valeur ajoutée végétal-paysage.

Plus de **1 Français sur 2** réclame que soit instaurée l'obligation d'un pourcentage minimum d'espaces verts dans les projets immobiliers et commerciaux.

Sources Enquête UNEP/IPSOS
« Le jardin, un bien social à partager », 2010.



Val'hor regroupe les professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage dans les secteurs de la production, de la distribution et du commerce horticole, du paysage et du jardin.

Au sein de Val'hor, c'est la Commission des Métiers du Paysage (la Comep) qui est chargée d'étudier, de proposer et de mettre en œuvre les orientations de l'interprofession spécifiques à la filière paysage. Elle est composée des représentants de quatre familles professionnelles :



Les professionnels
des **jardins** et du **paysage**

Val'hor - Interprofession nationale de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage
44, rue d'Alésia - 75682 Paris Cedex 14 - www.valhor.com



Avec le soutien de FranceAgriMer, établissement national du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

